



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des territoires
et de la mer

Cayenne, le 27 janvier 2026

Direction de l'aménagement des territoires
et de la transition écologique

Contact : magali.portal@guyane.gouv.fr

Références : DATTE/STECT/UAE/2026 – 17

Le Préfet

à

Mairie d'Iracoubo
Place Edme Lama
97350 Iracoubo

Objet : Demande d'examen au cas par cas présentée pour un projet de construction d'un groupe scolaire à Iracoubo

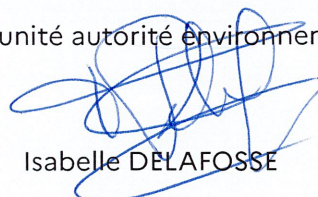
Vous avez transmis à l'Autorité environnementale, le 26 janvier 2026, une demande d'examen au cas par cas pour un projet de construction d'un groupe scolaire sur la parcelle AM 406 de la commune d'Iracoubo.

Cependant, des éléments d'information manquent au dossier pour permettre son instruction. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir :

- indiquer la longueur de voirie créée,
- indiquer les dispositions qui seront prises quant à l'habitation qui semble présente au nord de la parcelle,
- indiquer le nombre et les surfaces des installations : parvis, préaux, cours de récréation, aires de jeux,
- détailler les mesures relatives à la qualité du cadre de vie des élèves et des usagers (installation d'ombrières, plantation d'arbres d'ombrages, haies végétalisées, architecture bioclimatique...),
- indiquer les mesures qui seront prises afin de permettre l'intégration paysagère du projet dans son environnement,
- indiquer si le projet prévoit le recours à des énergies renouvelables (éclairage solaire, panneaux solaires sur toiture...)

L'instruction de votre dossier reprendra dès réception par l'Autorité environnementale des éléments demandés.

La Cheffe de l'unité autorité environnementale



Isabelle DELAFOSSE